

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement #23-705.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 avril 2023, le Conseil a adopté un premier projet de règlement intitulé :
« Projet de règlement #23-705 relatif à la démolition d'immeubles »

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi le 1^{er} mai 2023 à 19h** à la salle de la mairie. L'objet de cette assemblée portera sur le projet de règlement #23-705. Au cours de cette assemblée, le maire ou un conseiller mandaté expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

2. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.
3. Le projet concerne tout le territoire de la Municipalité de l'Ange-Gardien. Le projet peut être consulté au bureau de la municipalité.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 5^{ème} jour d'avril deux mille vingt-trois.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale